

AVENANT NUMÉRO 3

À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ DE UASHAT-MALIOTENAM POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2020 AU 31 MARS 2030

ENTRE : **INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM,**
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET : **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)

ET : **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après
appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu, le 15 décembre 2020, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023 (ci-après appelée l'« Entente »);

ATTENDU QUE, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police de Uashat-Maliotenam à partir de l'exercice financier 2022-2023;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.

3. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :

3 291 052,97 \$ pour l'exercice financier 2020-2021 , dont un montant maximum de 599 923,97 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19 ;

3 348 533,96 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 283 398,96 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19 et un montant forfaitaire de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un système de répartition assistée par ordinateur des appels (RAO);

3 503 873 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;

3 600 230 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;

3 699 236 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;

3 800 965 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;

3 905 492 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;

4 012 893 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

4 123 248 \$ pour l'exercice financier 2028-2029;

4 236 637 \$ pour l'exercice financier 2029-2030;

totalisant 37 522 160,93 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

4. Les sous-paragraphe 4.2.2 c), d), e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :

c) Pour l'exercice financier 2022-2023 :

1 822 014 \$ pour le Canada;

1 681 859 \$ pour le Québec.

d) Pour l'exercice financier 2023-2024 :

1 872 120 \$ pour le Canada;

1 728 110 \$ pour le Québec.

e) Pour l'exercice financier 2024-2025 :

1 923 603 \$ pour le Canada;

1 775 633 \$ pour le Québec.

f) Pour l'exercice financier 2025-2026 :

1 976 502 \$ pour le Canada;

1 824 463 \$ pour le Québec.

g) Pour l'exercice financier 2026-2027 :

2 030 856 \$ pour le Canada;

1 874 636 \$ pour le Québec.

h) Pour l'exercice financier 2027-2028 :

2 086 704 \$ pour le Canada;

1 926 189 \$ pour le Québec.

- i) Pour l'exercice financier 2028-2029 :
2 144 089 \$ pour le Canada;
1 979 159 \$ pour le Québec.
 - j) Pour l'exercice financier 2029 -2030 :
2 203 051 \$ pour le Canada;
2 033 586 \$ pour le Québec.
5. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2029-2030 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.
6. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :
- 4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :
- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19 , à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
 - b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
 - c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.
7. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.
8. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.
9. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.
10. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,



LE CHEF

2023-03-21

signé le

POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,

Malone, Daniel Digitally signed by Malone, Daniel
Date: 2023.03.06 12:19:27 -04'00'

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE
AUTOCHTONES
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,

LE SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

signé le

et

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS
ET LES INUIT

signé le

et

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

signé le

Annexe A
Budget du corps de police

Revenus pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 822 014,00 \$
Gouvernement du Québec	1 681 859,00 \$
Sous-total – En espèce	3 503 873,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 503 873,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 503 873,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Coûts des installations policières	83 070,00 \$	76 680,00 \$		159 750,00 \$
Dépenses administratives	200 156,00 \$	184 759,00 \$		384 915,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	228 800,00 \$	211 200,00 \$		440 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	27 690,00 \$	25 560,00 \$		53 250,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	88 400,00 \$	81 600,00 \$		170 000,00 \$
Équipement policier	36 400,00 \$	33 600,00 \$		70 000,00 \$
Formation et recrutement	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Frais juridiques	62 400,00 \$	57 600,00 \$		120 000,00 \$
Honoraires professionnels	7 800,00 \$	7 200,00 \$		15 000,00 \$
Organes directeurs de la police	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	974 458,00 \$	899 500,00 \$		1 873 958,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 040,00 \$	960,00 \$		2 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Sous-total – En espèce	1 822 014,00 \$	1 681 859,00 \$	0,00 \$	3 503 873,00 \$
Dépenses totales :	1 822 014,00 \$	1 681 859,00 \$	0,00 \$	3 503 873,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 872 120,00 \$
Gouvernement du Québec	1 728 110,00 \$
Sous-total – En espèce	3 600 230,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 600 230,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 600 230,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	41 600,00 \$	38 400,00 \$		80 000,00 \$
Coûts des installations policières	18 682,00 \$	17 246,00 \$		35 928,00 \$
Dépenses administratives	205 660,00 \$	189 840,00 \$		395 500,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	57 880,00 \$	53 428,00 \$		111 308,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	23 251,00 \$	21 463,00 \$		44 714,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	21 372,00 \$	19 728,00 \$		41 100,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	90 831,00 \$	83 844,00 \$		174 675,00 \$
Équipement policier	26 000,00 \$	24 000,00 \$		50 000,00 \$
Formation et recrutement	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Frais juridiques	64 116,00 \$	59 184,00 \$		1 23 300,00 \$
Honoraires professionnels	31 200,00 \$	28 800,00 \$		60 000,00 \$
Organes directeurs de la police	16 029,00 \$	14 796,00 \$		30 825,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 248 001,00 \$	1 151 999,00 \$		2 400 000,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 069,00 \$	986,00 \$		2 055,00 \$
Voyages en régions éloignées	16 029,00 \$	14 796,00 \$		30 825,00 \$
Sous-total – En espèce	1 872 120,00 \$	1 728 110,00 \$	0,00 \$	3 600 230,00 \$
Dépenses totales :	1 872 120,00 \$	1 728 110,00 \$	0,00 \$	3 600 230,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 923 603,00 \$
Gouvernement du Québec	1 775 633,00 \$
Sous-total – En espèce	3 699 236,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 699 236,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 699 236,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	42 744,00 \$	39 456,00 \$		82 200,00 \$
Coûts des installations policières	19 196,00 \$	17 720,00 \$		36 916,00 \$
Dépenses administratives	211 316,00 \$	195 060,00 \$		406 376,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	59 472,00 \$	54 897,00 \$		114 369,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	23 891,00 \$	22 053,00 \$		45 944,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	21 960,00 \$	20 270,00 \$		42 230,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	93 329,00 \$	86 150,00 \$		179 479,00 \$
Équipement policier	26 715,00 \$	24 660,00 \$		51 375,00 \$
Formation et recrutement	10 686,00 \$	9 864,00 \$		20 550,00 \$
Frais juridiques	65 879,00 \$	60 812,00 \$		126 691,00 \$
Honoraires professionnels	32 058,00 \$	29 592,00 \$		61 650,00 \$
Organes directeurs de la police	16 470,00 \$	15 203,00 \$		31 673,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 282 319,00 \$	1 183 681,00 \$		2 466 000,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 098,00 \$	1 013,00 \$		2 111,00 \$
Voyages en régions éloignées	16 470,00 \$	15 202,00 \$		31 672,00 \$
Sous-total – En espèce	1 923 603,00 \$	1 775 633,00 \$	0,00 \$	3 699 236,00 \$
Dépenses totales :	1 923 603,00 \$	1 775 633,00 \$	0,00 \$	3 699 236,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 976 502,00 \$
Gouvernement du Québec	1 824 463,00 \$
Sous-total – En espèce	3 800 965,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 800 965,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 800 965,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	43 919,00 \$	40 542,00 \$		84 461,00 \$
Coûts des installations policières	19 724,00 \$	18 207,00 \$		37 931,00 \$
Dépenses administratives	217 127,00 \$	200 425,00 \$		417 552,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	61 107,00 \$	56 407,00 \$		117 514,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	24 548,00 \$	22 658,00 \$		47 206,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	22 564,00 \$	20 828,00 \$		43 392,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	95 895,00 \$	88 519,00 \$		184 414,00 \$
Équipement policier	27 450,00 \$	25 338,00 \$		52 788,00 \$
Formation et recrutement	10 980,00 \$	10 135,00 \$		21 115,00 \$
Frais juridiques	67 691,00 \$	62 484,00 \$		130 175,00 \$
Honoraires professionnels	32 940,00 \$	30 405,00 \$		63 345,00 \$
Organes directeurs de la police	16 923,00 \$	15 621,00 \$		32 544,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 317 583,00 \$	1 216 232,00 \$		2 533 815,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 128,00 \$	1 042,00 \$		2 170,00 \$
Voyages en régions éloignées	16 923,00 \$	15 620,00 \$		32 543,00 \$
Sous-total – En espèce	1 976 502,00 \$	1 824 463,00 \$	0,00 \$	3 800 965,00 \$
Dépenses totales :	1 976 502,00 \$	1 824 463,00 \$	0,00 \$	3 800 965,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 030 856,00 \$
Gouvernement du Québec	1 874 636,00 \$
Sous-total – En espèce	3 905 492,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 905 492,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 905 492,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	45 127,00 \$	41 656,00 \$		86 783,00 \$
Coûts des installations policières	20 267,00 \$	18 707,00 \$		38 974,00 \$
Dépenses administratives	223 098,00 \$	205 936,00 \$		429 034,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	62 788,00 \$	57 957,00 \$		120 745,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	25 223,00 \$	23 283,00 \$		48 506,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	23 184,00 \$	21 401,00 \$		44 585,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	98 533,00 \$	90 953,00 \$		189 486,00 \$
Équipement policier	28 205,00 \$	26 034,00 \$		54 239,00 \$
Formation et recrutement	11 282,00 \$	10 414,00 \$		21 696,00 \$
Frais juridiques	69 552,00 \$	64 203,00 \$		133 755,00 \$
Honoraires professionnels	33 845,00 \$	31 242,00 \$		65 087,00 \$
Organes directeurs de la police	17 388,00 \$	16 051,00 \$		33 439,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 353 817,00 \$	1 249 678,00 \$		2 603 495,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 159,00 \$	1 070,00 \$		2 229,00 \$
Voyages en régions éloignées	17 388,00 \$	16 051,00 \$		33 439,00 \$
Sous-total – En espèce	2 030 856,00 \$	1 874 636,00 \$	0,00 \$	3 905 492,00 \$
Dépenses totales :	2 030 856,00 \$	1 874 636,00 \$	0,00 \$	3 905 492,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 086 704,00 \$
Gouvernement du Québec	1 926 189,00 \$
Sous-total – En espèce	4 012 893,00 \$
Total du financement gouvernemental	4 012 893,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	4 012 893,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	46 368,00 \$	42 802,00 \$		89 170,00 \$
Coûts des installations policières	20 824,00 \$	19 222,00 \$		40 046,00 \$
Dépenses administratives	229 233,00 \$	211 600,00 \$		440 833,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	64 514,00 \$	59 552,00 \$		124 066,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	25 917,00 \$	23 923,00 \$		49 840,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	23 822,00 \$	21 989,00 \$		45 811,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	101 242,00 \$	9 345,00 \$		1 94 696,00 \$
Équipement policier	28 980,00 \$	26 751,00 \$		55 731,00 \$
Formation et recrutement	11 592,00 \$	10 700,00 \$		22 292,00 \$
Frais juridiques	71 465,00 \$	65 968,00 \$		137 433,00 \$
Honoraires professionnels	34 776,00 \$	32 101,00 \$		66 877,00 \$
Organes directeurs de la police	17 866,00 \$	16 492,00 \$		34 358,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 391 047,00 \$	1 284 044,00 \$		2 675 091,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 192,00 \$	1 099,00 \$		2 291,00 \$
Voyages en régions éloignées	17 866,00 \$	16 492,00 \$		34 358,00 \$
Sous-total – En espèce	2 086 704,00 \$	1 926 189,00 \$	0,00 \$	4 012 893,00 \$
Dépenses totales :	2 086 704,00 \$	1 926 189,00 \$	0,00 \$	4 012 893,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 144 089,00 \$
Gouvernement du Québec	1 979 159,00 \$
Sous-total – En espèce	4 123 248,00 \$
Total du financement gouvernemental	4 123 248,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	4 123 248,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	47 643,00 \$	43 979,00 \$		91 622,00 \$
Coûts des installations policières	21 397,00 \$	19 750,00 \$		41 147,00 \$
Dépenses administratives	235 537,00 \$	21 741,00 \$		452 956,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	66 288,00 \$	61 190,00 \$		127 478,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	26 629,00 \$	24 581,00 \$		51 210,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	24 477,00 \$	22 594,00 \$		47 071,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	104 026,00 \$	96 025,00 \$		200 051,00 \$
Équipement policier	29 777,00 \$	27 487,00 \$		57 264,00 \$
Formation et recrutement	11 911,00 \$	10 994,00 \$		22 905,00 \$
Frais juridiques	73 430,00 \$	67 782,00 \$		141 212,00 \$
Honoraires professionnels	35 733,00 \$	32 983,00 \$		68 716,00 \$
Organes directeurs de la police	18 358,00 \$	16 945,00 \$		35 303,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 429 301,00 \$	1 319 355,00 \$		2 748 656,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 224,00 \$	1 129,00 \$		2 353,00 \$
Voyages en régions éloignées	18 358,00 \$	16 946,00 \$		35 304,00 \$
Sous-total – En espèce	2 144 089,00 \$	1 979 159,00 \$	0,00 \$	4 123 248,00 \$
Dépenses totales :	2 144 089,00 \$	1 979 159,00 \$	0,00 \$	4 123 248,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2029-2030

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 203 051,00 \$
Gouvernement du Québec	2 033 586,00 \$
Sous-total – En espèce	4 236 637,00 \$
Total du financement gouvernemental	4 236 637,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	4 236 637,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2029-2030

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	48 954,00 \$	45 188,00 \$		94 142,00 \$
Coûts des installations policières	21 985,00 \$	20 294,00 \$		42 279,00 \$
Dépenses administratives	242 014,00 \$	223 398,00 \$		465 412,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	68 111,00 \$	62 872,00 \$		130 983,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	27 362,00 \$	25 257,00 \$		52 619,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	25 150,00 \$	23 215,00 \$		48 365,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	106 887,00 \$	98 665,00 \$		205 552,00 \$
Équipement policier	30 596,00 \$	28 242,00 \$		58 838,00 \$
Formation et recrutement	12 238,00 \$	11 297,00 \$		23 535,00 \$
Frais juridiques	75 450,00 \$	69 646,00 \$		145 096,00 \$
Honoraires professionnels	36 715,00 \$	33 891,00 \$		70 606,00 \$
Organes directeurs de la police	18 862,00 \$	17 412,00 \$		36 274,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 468 607,00 \$	1 355 637,00 \$		2 824 244,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 257,00 \$	1 161,00 \$		2 418,00 \$
Voyages en régions éloignées	18 863,00 \$	17 411,00 \$		36 274,00 \$
Sous-total – En espèce	2 203 051,00 \$	2 033 586,00 \$	0,00 \$	4 236 637,00 \$
Dépenses totales :	2 203 051,00 \$	2 033 586,00 \$	0,00 \$	4 236 637,00 \$

ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés									
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)	Nom du Bénéficiaire	Titre du Projet / Programme				Type du Financement			
0	0	0				Contribution			
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents							
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00								
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour	Solde		
		0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total Dépenses		0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé									
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.									
Signature : _____ Date: _____									
(Nom en lettres mouillées et signature)									
Attestation de l'agent de programme									
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.									
Signature : _____ Date: _____									
(Nom en lettres mouillées et signature)									
Notes:									
* Amortissement (non permis)									
Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.									

AVENANT NUMÉRO 3

À L'ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS DANS LA COMMUNAUTÉ DE UASHAT-MALIOTENAM POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2020 AU 31 MARS 2030

ENTRE : **INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM,**
représenté par le chef
(ci-après appelé le « Conseil »)

ET : **SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,**
représenté par le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile
(ci-après appelé le « Canada »)

ET : **LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,**
représenté par le ministre de la Sécurité publique, le ministre responsable
des Relations avec les Premières Nations et les Inuit et le ministre
responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne,
agissant respectivement par le sous-ministre de la Sécurité publique, le
secrétaire général associé aux Relations avec les Premières Nations et les
Inuit et le secrétaire général associé aux Relations canadiennes (ci-après
appelé le « Québec »)

(ci-après collectivement appelés les « Parties »)

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE les Parties ont conclu, le 15 décembre 2020, l'Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2023 (ci-après appelée l'« Entente »);

ATTENDU QUE, le cas échéant, l'Entente comprend toutes modifications antérieures au présent avenant effectuées par avenant signé entre les Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'Entente, conformément au sous-article 6.3 de cette entente, afin de soutenir la stabilisation de la prestation des services policiers;

ATTENDU QUE cette modification vise notamment à augmenter le budget opérationnel du Corps de police de Uashat-Maliotenam à partir de l'exercice financier 2022-2023;

PAR CONSÉQUENT, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. Le préambule et l'Annexe A font partie intégrante du présent avenant.
2. Toutes les modalités de l'Entente demeurent inchangées, hormis celles indiquées dans la présente modification.

3. Le sous-paragraphe 4.2.1 b) de l'Entente est remplacé par le suivant :

b) selon le budget figurant à l'Annexe A de la présente entente, à :

3 291 052,97 \$ pour l'exercice financier 2020-2021 , dont un montant maximum de 599 923,97 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19 ;

3 348 533,96 \$ pour l'exercice financier 2021-2022, dont un montant maximum de 283 398,96 \$ est consacré pour couvrir des dépenses liées à la COVID-19 et un montant forfaitaire de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un système de répartition assistée par ordinateur des appels (RAO);

3 503 873 \$ pour l'exercice financier 2022-2023;

3 600 230 \$ pour l'exercice financier 2023-2024;

3 699 236 \$ pour l'exercice financier 2024-2025;

3 800 965 \$ pour l'exercice financier 2025-2026;

3 905 492 \$ pour l'exercice financier 2026-2027;

4 012 893 \$ pour l'exercice financier 2027-2028;

4 123 248 \$ pour l'exercice financier 2028-2029;

4 236 637 \$ pour l'exercice financier 2029-2030;

totalisant 37 522 160,93 \$ pour l'ensemble de l'Entente.

4. Les sous-paragraphe 4.2.2 c), d), e), f), g), h), i) et j) de l'Entente sont remplacés par les suivants :

c) Pour l'exercice financier 2022-2023 :

1 822 014 \$ pour le Canada;

1 681 859 \$ pour le Québec.

d) Pour l'exercice financier 2023-2024 :

1 872 120 \$ pour le Canada;

1 728 110 \$ pour le Québec.

e) Pour l'exercice financier 2024-2025 :

1 923 603 \$ pour le Canada;

1 775 633 \$ pour le Québec.

f) Pour l'exercice financier 2025-2026 :

1 976 502 \$ pour le Canada;

1 824 463 \$ pour le Québec.

g) Pour l'exercice financier 2026-2027 :

2 030 856 \$ pour le Canada;

1 874 636 \$ pour le Québec.

h) Pour l'exercice financier 2027-2028 :

2 086 704 \$ pour le Canada;

1 926 189 \$ pour le Québec.

- i) Pour l'exercice financier 2028-2029 :
2 144 089 \$ pour le Canada;
1 979 159 \$ pour le Québec.
 - j) Pour l'exercice financier 2029 -2030 :
2 203 051 \$ pour le Canada;
2 033 586 \$ pour le Québec.
5. Les exercices financiers de 2022-2023 à 2029-2030 de l'Annexe A de l'Entente sont remplacés par l'Annexe A jointe au présent avenant.
6. Le paragraphe 4.5.1 est remplacé par le suivant :
- 4.5.1 Les modalités suivantes s'appliquent au report des fonds non dépensés :
- a) Avec l'autorisation écrite du Canada et du Québec, le Conseil peut reporter les fonds non dépensés à la fin d'un exercice financier à l'exercice financier suivant, à l'exception des dépenses liées à la COVID-19 , à condition que le financement ait été avancé et que le Conseil propose d'utiliser les fonds pour couvrir des dépenses admissibles énumérées dans la présente Entente ou à des fins compatibles avec ses objectifs et ses activités. Pour obtenir une telle autorisation écrite, le Conseil doit fournir au Canada et au Québec un avis écrit;
 - b) L'avis doit décrire comment le Conseil prévoit utiliser les fonds non dépensés et inclure tout renseignement exigé par le Canada et le Québec et doit être présenté conformément à l'état de fonds non dépensés approuvés fourni à l'Annexe D - État des flux de trésorerie;
 - c) Les fonds non dépensés doivent être clairement indiqués dans l'état des flux de trésorerie exigé au paragraphe 4.3.1 ainsi que dans les états financiers annuels vérifiés prévus au paragraphe 4.9.2. Toute somme qui n'est pas dépensée à l'expiration de la présente Entente, à moins qu'elle soit renouvelée, constitue une dette envers le Canada et le Québec.
7. Les annexes D et E de l'Entente sont remplacées par l'Annexe D jointe au présent avenant.
8. Toute référence à l'Annexe E dans l'Entente est une référence à l'Annexe D.
9. Le présent avenant peut être exécuté en plusieurs exemplaires, dont chacun sera considéré comme un original et dont tous constitueront un seul et même avenant. Chaque partie recevra tous les exemplaires signés; il est entendu que toutes les Parties n'ont pas à signer les mêmes exemplaires.
10. L'échange de copies du présent avenant et des pages de signature, que ce soit au moyen d'un document fait au format « Portable Document Format (PDF) », ou par tout autre moyen électronique conçu pour préserver le graphisme et l'apparence d'un document, ou par une combinaison de tels moyens, constituera une exécution et une transmission effective du présent avenant que les Parties pourront employer en toutes circonstances en lieu et place de l'original.

EN FOI DE QUOI, les Parties ont signé le présent avenant par l'entremise de leurs représentants dûment autorisés :

POUR LE CONSEIL,

LE CHEF

signé le

POUR SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA,

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM
PROGRAMMES DES SERVICES DE POLICE
AUTOCHTONES
SÉCURITÉ PUBLIQUE CANADA

signé le

POUR LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC,



LE SOUS-MINISTRE
DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

2023-03-23

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS AVEC LES PREMIÈRES NATIONS
ET LES INUIT

2023-03-27

signé le

et



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ASSOCIÉ
AUX RELATIONS CANADIENNES

2023-03-24

signé le

Annexe A
Budget du corps de police

Revenus pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 822 014,00 \$
Gouvernement du Québec	1 681 859,00 \$
Sous-total – En espèce	3 503 873,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 503 873,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 503 873,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2022-2023

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Coûts des installations policières	83 070,00 \$	76 680,00 \$		159 750,00 \$
Dépenses administratives	200 156,00 \$	184 759,00 \$		384 915,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	228 800,00 \$	211 200,00 \$		440 000,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	27 690,00 \$	25 560,00 \$		53 250,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	20 800,00 \$	19 200,00 \$		40 000,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	88 400,00 \$	81 600,00 \$		170 000,00 \$
Équipement policier	36 400,00 \$	33 600,00 \$		70 000,00 \$
Formation et recrutement	39 000,00 \$	36 000,00 \$		75 000,00 \$
Frais juridiques	62 400,00 \$	57 600,00 \$		120 000,00 \$
Honoraires professionnels	7 800,00 \$	7 200,00 \$		15 000,00 \$
Organes directeurs de la police	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Salaires et avantages sociaux	974 458,00 \$	899 500,00 \$		1 873 958,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 040,00 \$	960,00 \$		2 000,00 \$
Voyages en régions éloignées	15 600,00 \$	14 400,00 \$		30 000,00 \$
Sous-total – En espèce	1 822 014,00 \$	1 681 859,00 \$	0,00 \$	3 503 873,00 \$
Dépenses totales :	1 822 014,00 \$	1 681 859,00 \$	0,00 \$	3 503 873,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 872 120,00 \$
Gouvernement du Québec	1 728 110,00 \$
Sous-total – En espèce	3 600 230,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 600 230,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 600 230,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2023-2024

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	41 600,00 \$	38 400,00 \$		80 000,00 \$
Coûts des installations policières	18 682,00 \$	17 246,00 \$		35 928,00 \$
Dépenses administratives	205 660,00 \$	189 840,00 \$		395 500,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	57 880,00 \$	53 428,00 \$		111 308,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	23 251,00 \$	21 463,00 \$		44 714,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	21 372,00 \$	19 728,00 \$		41 100,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	90 831,00 \$	83 844,00 \$		174 675,00 \$
Équipement policier	26 000,00 \$	24 000,00 \$		50 000,00 \$
Formation et recrutement	10 400,00 \$	9 600,00 \$		20 000,00 \$
Frais juridiques	64 116,00 \$	59 184,00 \$		1 23 300,00 \$
Honoraires professionnels	31 200,00 \$	28 800,00 \$		60 000,00 \$
Organes directeurs de la police	16 029,00 \$	14 796,00 \$		30 825,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 248 001,00 \$	1 151 999,00 \$		2 400 000,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 069,00 \$	986,00 \$		2 055,00 \$
Voyages en régions éloignées	16 029,00 \$	14 796,00 \$		30 825,00 \$
Sous-total – En espèce	1 872 120,00 \$	1 728 110,00 \$	0,00 \$	3 600 230,00 \$
Dépenses totales :	1 872 120,00 \$	1 728 110,00 \$	0,00 \$	3 600 230,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 923 603,00 \$
Gouvernement du Québec	1 775 633,00 \$
Sous-total – En espèce	3 699 236,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 699 236,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 699 236,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2024-2025

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	42 744,00 \$	39 456,00 \$		82 200,00 \$
Coûts des installations policières	19 196,00 \$	17 720,00 \$		36 916,00 \$
Dépenses administratives	211 316,00 \$	195 060,00 \$		406 376,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	59 472,00 \$	54 897,00 \$		114 369,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	23 891,00 \$	22 053,00 \$		45 944,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	21 960,00 \$	20 270,00 \$		42 230,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	93 329,00 \$	86 150,00 \$		179 479,00 \$
Équipement policier	26 715,00 \$	24 660,00 \$		51 375,00 \$
Formation et recrutement	10 686,00 \$	9 864,00 \$		20 550,00 \$
Frais juridiques	65 879,00 \$	60 812,00 \$		126 691,00 \$
Honoraires professionnels	32 058,00 \$	29 592,00 \$		61 650,00 \$
Organes directeurs de la police	16 470,00 \$	15 203,00 \$		31 673,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 282 319,00 \$	1 183 681,00 \$		2 466 000,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 098,00 \$	1 013,00 \$		2 111,00 \$
Voyages en régions éloignées	16 470,00 \$	15 202,00 \$		31 672,00 \$
Sous-total – En espèce	1 923 603,00 \$	1 775 633,00 \$	0,00 \$	3 699 236,00 \$
Dépenses totales :	1 923 603,00 \$	1 775 633,00 \$	0,00 \$	3 699 236,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	1 976 502,00 \$
Gouvernement du Québec	1 824 463,00 \$
Sous-total – En espèce	3 800 965,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 800 965,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 800 965,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2025-2026

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	43 919,00 \$	40 542,00 \$		84 461,00 \$
Coûts des installations policières	19 724,00 \$	18 207,00 \$		37 931,00 \$
Dépenses administratives	217 127,00 \$	200 425,00 \$		417 552,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	61 107,00 \$	56 407,00 \$		117 514,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	24 548,00 \$	22 658,00 \$		47 206,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	22 564,00 \$	20 828,00 \$		43 392,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	95 895,00 \$	88 519,00 \$		184 414,00 \$
Équipement policier	27 450,00 \$	25 338,00 \$		52 788,00 \$
Formation et recrutement	10 980,00 \$	10 135,00 \$		21 115,00 \$
Frais juridiques	67 691,00 \$	62 484,00 \$		130 175,00 \$
Honoraires professionnels	32 940,00 \$	30 405,00 \$		63 345,00 \$
Organes directeurs de la police	16 923,00 \$	15 621,00 \$		32 544,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 317 583,00 \$	1 216 232,00 \$		2 533 815,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 128,00 \$	1 042,00 \$		2 170,00 \$
Voyages en régions éloignées	16 923,00 \$	15 620,00 \$		32 543,00 \$
Sous-total – En espèce	1 976 502,00 \$	1 824 463,00 \$	0,00 \$	3 800 965,00 \$
Dépenses totales :	1 976 502,00 \$	1 824 463,00 \$	0,00 \$	3 800 965,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 030 856,00 \$
Gouvernement du Québec	1 874 636,00 \$
Sous-total – En espèce	3 905 492,00 \$
Total du financement gouvernemental	3 905 492,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	3 905 492,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2026-2027

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouvernemental et autres	Total
Assurance	45 127,00 \$	41 656,00 \$		86 783,00 \$
Coûts des installations policières	20 267,00 \$	18 707,00 \$		38 974,00 \$
Dépenses administratives	223 098,00 \$	205 936,00 \$		429 034,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	62 788,00 \$	57 957,00 \$		120 745,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	25 223,00 \$	23 283,00 \$		48 506,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	23 184,00 \$	21 401,00 \$		44 585,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	98 533,00 \$	90 953,00 \$		189 486,00 \$
Équipement policier	28 205,00 \$	26 034,00 \$		54 239,00 \$
Formation et recrutement	11 282,00 \$	10 414,00 \$		21 696,00 \$
Frais juridiques	69 552,00 \$	64 203,00 \$		133 755,00 \$
Honoraires professionnels	33 845,00 \$	31 242,00 \$		65 087,00 \$
Organes directeurs de la police	17 388,00 \$	16 051,00 \$		33 439,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 353 817,00 \$	1 249 678,00 \$		2 603 495,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 159,00 \$	1 070,00 \$		2 229,00 \$
Voyages en régions éloignées	17 388,00 \$	16 051,00 \$		33 439,00 \$
Sous-total – En espèce	2 030 856,00 \$	1 874 636,00 \$	0,00 \$	3 905 492,00 \$
Dépenses totales :	2 030 856,00 \$	1 874 636,00 \$	0,00 \$	3 905 492,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 086 704,00 \$
Gouvernement du Québec	1 926 189,00 \$
Sous-total – En espèce	4 012 893,00 \$
Total du financement gouvernemental	4 012 893,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	4 012 893,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2027-2028

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	46 368,00 \$	42 802,00 \$		89 170,00 \$
Coûts des installations policières	20 824,00 \$	19 222,00 \$		40 046,00 \$
Dépenses administratives	229 233,00 \$	211 600,00 \$		440 833,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	64 514,00 \$	59 552,00 \$		124 066,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	25 917,00 \$	23 923,00 \$		49 840,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	23 822,00 \$	21 989,00 \$		45 811,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	101 242,00 \$	9 345,00 \$		1 94 696,00 \$
Équipement policier	28 980,00 \$	26 751,00 \$		55 731,00 \$
Formation et recrutement	11 592,00 \$	10 700,00 \$		22 292,00 \$
Frais juridiques	71 465,00 \$	65 968,00 \$		137 433,00 \$
Honoraires professionnels	34 776,00 \$	32 101,00 \$		66 877,00 \$
Organes directeurs de la police	17 866,00 \$	16 492,00 \$		34 358,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 391 047,00 \$	1 284 044,00 \$		2 675 091,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 192,00 \$	1 099,00 \$		2 291,00 \$
Voyages en régions éloignées	17 866,00 \$	16 492,00 \$		34 358,00 \$
Sous-total – En espèce	2 086 704,00 \$	1 926 189,00 \$	0,00 \$	4 012 893,00 \$
Dépenses totales :	2 086 704,00 \$	1 926 189,00 \$	0,00 \$	4 012 893,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 144 089,00 \$
Gouvernement du Québec	1 979 159,00 \$
Sous-total – En espèce	4 123 248,00 \$
Total du financement gouvernemental	4 123 248,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	4 123 248,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2028-2029

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	47 643,00 \$	43 979,00 \$		91 622,00 \$
Coûts des installations policières	21 397,00 \$	19 750,00 \$		41 147,00 \$
Dépenses administratives	235 537,00 \$	21 7 419,00 \$		452 956,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	66 288,00 \$	61 190,00 \$		127 478,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	26 629,00 \$	24 581,00 \$		51 210,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	24 477,00 \$	22 594,00 \$		47 071,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	104 026,00 \$	96 025,00 \$		200 051,00 \$
Équipement policier	29 777,00 \$	27 487,00 \$		57 264,00 \$
Formation et recrutement	11 911,00 \$	10 994,00 \$		22 905,00 \$
Frais juridiques	73 430,00 \$	67 782,00 \$		141 212,00 \$
Honoraires professionnels	35 7 33,00 \$	32 983,00 \$		68 716,00 \$
Organes directeurs de la police	18 358,00 \$	16 945,00 \$		35 303,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 429 301,00 \$	1 319 355,00 \$		2 748 656,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 224,00 \$	1 129,00 \$		2 353,00 \$
Voyages en régions éloignées	18 358,00 \$	16 946,00 \$		35 304,00 \$
Sous-total – En espèce	2 144 089,00 \$	1 979 159,00 \$	0,00 \$	4 123 248,00 \$
Dépenses totales :	2 144 089,00 \$	1 979 159,00 \$	0,00 \$	4 123 248,00 \$

Revenus pour l'exercice financier 2029-2030

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Financement gouvernemental	Montant
Sécurité publique Canada	2 203 051,00 \$
Gouvernement du Québec	2 033 586,00 \$
Sous-total – En espèce	4 236 637,00 \$
Total du financement gouvernemental	4 236 637,00 \$
Financement non gouvernemental et autres	
Sous-total – En espèce	0,00 \$
Total du financement non gouvernemental et autres	0,00 \$
Total des revenus :	4 236 637,00 \$

Dépenses admissibles pour l'exercice financier 2029-2030

Entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Uashat-Maliotenam

Dépenses admissibles détaillées par catégorie	Dépenses admissibles			
	Financement de Sécurité publique Canada	Financement du Gouvernement du Québec	Financement non gouverne- mental et autres	Total
Assurance	48 954,00 \$	45 188,00 \$		94 142,00 \$
Coûts des installations policières	21 985,00 \$	20 294,00 \$		42 279,00 \$
Dépenses administratives	242 014,00 \$	223 398,00 \$		465 412,00 \$
Dépenses de transport et équipement connexe	68 111,00 \$	62 872,00 \$		130 983,00 \$
Dépenses pour les infrastructures policières	27 362,00 \$	25 257,00 \$		52 619,00 \$
Détention et l'escorte de prisonniers	25 150,00 \$	23 215,00 \$		48 365,00 \$
Équipement de technologies de l'information et de communication	106 887,00 \$	98 665,00 \$		205 552,00 \$
Équipement policier	30 596,00 \$	28 242,00 \$		58 838,00 \$
Formation et recrutement	12 238,00 \$	11 297,00 \$		23 535,00 \$
Frais juridiques	75 450,00 \$	69 646,00 \$		145 096,00 \$
Honoraires professionnels	36 715,00 \$	33 891,00 \$		70 606,00 \$
Organes directeurs de la police	18 862,00 \$	17 412,00 \$		36 274,00 \$
Salaires et avantages sociaux	1 468 607,00 \$	1 355 637,00 \$		2 824 244,00 \$
Subvention locative pour le logement des policiers	1 257,00 \$	1 161,00 \$		2 418,00 \$
Voyages en régions éloignées	18 863,00 \$	17 411,00 \$		36 274,00 \$
Sous-total – En espèce	2 203 051,00 \$	2 033 586,00 \$	0,00 \$	4 236 637,00 \$
Dépenses totales :	2 203 051,00 \$	2 033 586,00 \$	0,00 \$	4 236 637,00 \$

ANNEXE D ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État des flux de trésorerie																					
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)				Nom du Bénéficiaire				Titre du Projet / Programme						Type du Financement			Exercice Financier				
REVENUS				Revenu cumulé Trimestre 1 / Période 1			Revenu cumulé Trimestre 2 / Période 2			Revenu cumulé Trimestre 3 / Période 3			Revenu cumulé Trimestre 4 / Période 4			Contribution			Total Exercice Financier Cumul Cumul trimestriel / Valeur pour la période		
				Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Total Revenus prévus			Total Revenus réels			Solde restant du Financement								
Sources de Financement	Total Financement	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Paiement trimestriel	Écart / Différences	Revenu prévu	Dépenses réelles	Solde de surplus	Total Revenus prévus	Total Revenus réels	Solde restant du Financement		
Financement de Sécurité publique Canada	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
Autre financement public (provincial, municipal ou territorial)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
Autres sources de financement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00		
Total des fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent	0.00	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	0.00	n/a	n/a	n/a	n/a	0.00	0.00	0.00		
Financement total sous l'Entente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
																	% Cumul approuvée par SP		n/a		
																	% Cumul réel de SP		n/a		
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités		Dépenses Cumulées Trimestre 1 / Période 1 0			Dépenses Cumulées Trimestre 2 / Période 2 0			Dépenses Cumulées Trimestre 3 / Période 3 0			Dépenses Cumulées Trimestre 4 / Période 4 0			Fonds non dépensés approuvés de l'exercice précédent			Dépenses Cumulées Total Exercice Financier				
		Total Financement	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Prévision	Dépenses réelles	Écart / Différences	Total Prévision	Cumul des Dépenses réelles	Solde restant du Financement	
				0.00			0.00			0.00			0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Total Dépenses		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
Commentaires:																					
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé										Attestation de l'agent de programme											
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification. Le bénéficiaire reconnaît qu'il a encouru un déficit de AJOUTER LE MONTANT au trimestre XXX										J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.											
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)										Signature : (Nom en lettres moulées et signature)											
Date:										Date:											
Notes: * Amortissement (non permis) * Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.																					

ANNEXE D
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

État de Fonds non Dépensés Approuvés								
Identification du dossier (numéro de projet, région,...autre)	Nom du Bénéficiaire			Titre du Projet / Programme			Type du Financement	
0	0			0			Contribution	
Résumé du Fonds non dépensés approuvés	Exercice Financier en cours	Exercice Financier Précédents						
	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX	20XX-20XX
Montant Total	0.00							
Postes budgétaires des dépenses tels qu'identifiés dans les modalités	Fonds non dépensés approuvés	Montant réel du trimestre 1	Montant réel du trimestre 2	Montant réel du trimestre 3	Montant réel du trimestre 4	Montant réel cumulés à ce jour		Solde
						0.00		0.00
Total Dépenses	0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Attestation du directeur financier ou son représentant autorisé								
Je soussigné, certifie que l'état des revenus et des dépenses détaillé ci-joint présente adéquatement les revenus reçus et les dépenses encourues par le bénéficiaire pour la période indiquée. Sécurité publique et protection civile Canada peuvent demander à tout moment les pièces justificatives pour des fins de vérification.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)						Date:		
Attestation de l'agent de programme								
J'ai vérifié les dépenses présentées dans la demande de remboursement et j'atteste qu'elles correspondent aux dépenses admissibles énumérées dans l'entente de Contribution et ne dépassent pas le maximum autorisé pour chaque catégorie.								
Signature : (Nom en lettres moulées et signature)						Date:		
Notes:								
* Amortissement (non permis) Les immobilisations supérieures à 5 000 \$ ne sont généralement pas admissibles sous les modalités des programmes de SP, toutefois, dans le cas où une catégorie de dépense admissible sous l'un de ces programmes permet des immobilisations supérieures à 5 000 \$, le montant de l'article (s) doit être identifiés et d'autres activités de conciliation de ces dépenses devront être effectuées. Pour plus d'information, veuillez-vous référer à votre entente et à la politique sur les paiements de transfert.								